

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton de d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du Centre Communal d'Action Sociale

Date de convocation :

18 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : **9**

Nombre de membres présents : **8**

Nombre de membres excusés : **1**

Nombre de membres non excusés :
néant

Nombre de membres votants : **8**

Objet :

**Tarif accompagnant - repas
seniors – Année 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 novembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune sous la présidence de Madame **Françoise CHANCEL**.

Étaient présent(e)s :

Danielle **Descombes**, Hélène **Jean-Baptiste**, Françoise **Soulaire**, Corinne **Manchon** représentant le Conseil municipal, Josiane **Hanks** représentant l'Union Départementale des Associations des Familles, Patricia **Grospretre**, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, Anne **Prettre** représentant les personnes âgées

Étaient absente excusée : Nelly **Dufour**, représentant les personnes Handicapées,

Secrétaire de séance : Danielle DESCOMBES

Madame La Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'organiser le repas annuel des seniors le 30 novembre 2024 à la Maison Jean Monnet.

Madame la Présidente propose la participation de 50 € pour les accompagnants et que cette recette soit prévue à l'article 70878 du budget primitif 2024,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

Pour : **8**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Décide que la participation des accompagnants sera de **50 €**.

Dit que cette recette sera prévue à l'article 70878 du budget primitif 2024.

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

Extrait certifié conforme,

Fait au Tremblay-sur-Mauldre

Le 27 novembre 2024

Publiée par affichage en Mairie 27 novembre 2024

Reçue à la Préfecture le 27 novembre 2024

La Présidente,
Françoise CHANCEL

